

IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) 2020

L'IFI est un impôt à payer à partir de 1 300 000 € de patrimoine immobilier net taxable. Ce montant sera à soumettre au barème ci-dessous.

Barème de taxation et calcul rapide

Fraction taxable	Fiscalité	Retirer (calcul rapide)
Inférieur à 800 000 €	0%	0 €
De 800 000 € à 1 300 000 €	0,50%	4 000 €
De 1 300 000 € à 2 570 000 €	0,70%	6 600 €
De 2 570 000 € à 5 000 000 €	1%	14 310 €
De 5 000 000 € à 10 000 000 €	1,25%	26 810 €
Supérieur à 10 000 000 €	1,50%	51 810 €

Mécanisme de la décote

Une décote est prévue afin de limiter l'effet de seuil de cet impôt si le patrimoine est compris entre 1 300 000 € à 1 400 000 €.

Le calcul à réaliser est le suivant : 17 500 € - 1,25 Patrimoine Net Taxable

Réduire son Impôt sur la Fortune Immobilière

Le seul moyen de réduire son IFI est d'impacter l'impôt avec des réductions issues de dons. Le taux de réduction est de 75% si l'association ou la fondation est éligible. Le plafond de réduction est de 50 000 €.

Il convient éventuellement de jouer sur l'assiette taxable afin de réduire le montant de l'impôt à payer.

contact@terrae-patrimoine.fr

06 52 39 45 87

www.terrae-patrimoine.fr